

# En direct du conseil municipal de Tramayes du 31/07/2020

## Bulletin d'information n° 227

### ❖ En direct des conseils municipaux du 10 et 31 juillet 2020

Durant le mois de juillet, le conseil municipal a eu l'obligation de se réunir le 10 juillet afin de désigner ses membres au collège électoral pour l'élection des sénateurs. Il a toutefois été décidé de maintenir la réunion initialement prévue le 31 juillet.

### **Membres de la commune de Tramayes au collège électoral pour l'élection des sénateurs**

Compte tenu de l'importance démographique de la commune, Tramayes doit désigner, parmi les membres du conseil municipal trois délégués titulaires et trois délégués suppléants qui auront pour mission de participer à l'élection des trois sénateurs de Saône et Loire qui aura lieu en septembre 2020. Après vote le résultat est le suivant :

Titulaire	Suppléant
Maurice DEROCHEs	Amélie AUCAGNE
Ingrid MONNIER	Guy PARDON
Damien THOMASSON	Cécile CHUZEVILLE

### **Délégations du conseil municipal au maire**

Afin de faciliter la gestion communale et d'avoir une certaine réactivité vis-à-vis de certains sujets, le conseil municipal a décidé de reconduire les délégations au maire qui avaient été approuvées lors du mandat précédent.

### **Constitution de la Commission Communale des Impôts Directs**

Suite à l'élection municipale, les membres de la commission communale des impôts directs doivent être redéfinis. Pour ce faire, après avoir obtenu l'accord des intéressés, le conseil municipal a adressé une liste de 24 noms au directeur départemental des finances publiques de Saône et Loire. Ce dernier, dans cet ensemble de 24 personnes, va désigner 6 titulaires et 6 suppléants pour cette commission communale qui est réunie une fois par an et qui doit examiner les propositions de classement des contribuables ayant fait des travaux sur la commune.

### **ENEDIS**

Suite aux différents problèmes de coupure d'électricité que nous avons connus en particulier durant le dernier hiver, ENEDIS s'était engagé à faire un état des lieux et à proposer des interventions. Il en ressort deux plans d'actions : des travaux de modernisation de lignes électriques sur une longueur de 8 km sur la partie sud-ouest du bourg pour un montant de 160 000 € et la création de 450 mètres de réseau souterrain moyenne tension afin d'assurer un bouclage entre deux postes transformateurs pour un montant de 100 000€. Les frais sont à la charge d'ENEDIS. Toutefois le conseil municipal a signifié son regret de constater que ces travaux ne seront engagés au mieux que durant le premier semestre de 2021.

## **Cantine scolaire**

Lors de sa réunion du 10 juillet, le conseil municipal a pris connaissance de changements dans le bureau de l'association cantine scolaire avec un espoir d'avoir une gestion financière plus stricte. Dans ce sens, il a attribué à l'association une nouvelle subvention de 7500 € qui vient en complément de celle de 2500 € qui avait été attribuée en février 2020.

Toutefois, lors de sa réunion du 31 juillet, le conseil municipal a appris que les conditions d'animations correctes du nouveau bureau n'étaient pas acquises ce qui remettait en cause éventuellement la pérennité de l'association. Devant cette situation, afin d'assurer la continuité de la restauration scolaire pour la rentrée scolaire début septembre, le conseil municipal demande qu'une assemblée générale extraordinaire de l'association cantine scolaire ait lieu dans la première quinzaine du mois d'août. Parallèlement, en urgence, la municipalité va examiner les conditions de fonctionnement d'une cantine municipale. De fait, le conseil municipal a prévu de se retrouver le vendredi 29 août pour faire un point définitif sur ce problème de restauration scolaire.

## **Finances et projets communaux**

Durant ces deux réunions de conseil municipal, les nouveaux élus ont pu prendre connaissance des projets municipaux en cours et découvrir les conditions de gestions financières d'une commune. Une présentation rapide des différents budgets a pu être faite. Un temps d'échange a été consacré en particulier sur le projet de rénovation du bâtiment C de l'hôpital CORSIN. Bien que ce projet soit porté financièrement par la communauté de commune, il revient au conseil municipal d'en définir au mieux les contours. Lors de cette discussion, il a entre autre été proposé de créer une laverie communale dans le sous-sol du bâtiment. Ouverte à tous dans des conditions à définir, cette laverie sera équipée de machines de grande capacité (10 – 15 kg) afin de pouvoir laver par exemple des couvertures ou des couettes de lit. Il est aussi prévu, en lien avec le SIRTOM de la Vallée de la Grosne, que le service enfance jeunesse de la communauté de communes qui va gérer la micro-crèche implantée dans le bâtiment, utilise des couches lavables. Une étude sera faite pour savoir si ces machines à laver pourront utiliser de l'eau de pluie.

## **Nuisances sonores**

Le décret n° 2006-1099 du 31 août 2006 relatif à la lutte contre les bruits de voisinage précise les horaires de tonte :

- jours ouvrables : du lundi au vendredi : de 8h30 à 12h et de 14h à 19h30.
- samedi : de 9h à 12h et de 15h à 19h.
- dimanche et jours fériés : de 10h à 12h.

Cette réglementation concerne la tonte de pelouse et, plus globalement, toutes les activités bruyantes de jardinage et de bricolage. Outre les tondeuses à gazon, les tracteurs de pelouse et les robots de tonte, elle s'applique aussi aux coupe-bordures, aux taille-haies, aux débroussailleuses, aux tronçonneuses, aux scarificateurs, aux motobineuses, aux motoculteurs, aux aspirateurs et souffleurs de feuilles, aux broyeurs de végétaux, mais également aux perceuses, raboteuses, scies électriques et autres nettoyeurs à haute pression

<https://www.toutsurmesfinances.com/vie-pratique/a/a-quelles-heures-et-quels-jours-peut-on-tondre-sapelouse>

## **Une balise météo au sommet Signal de la Mère Boîtier**

La fédération de vol libre et le Club Air Cluny Vol Libre ont sollicité la commune de Tramayes pour installer, au sommet du site de la Mère Boitier, une balise destinée à donner les informations météo au vol libre (pratique du parapente et delta ). Une collaboration est mise en place entre divers organismes, dont la commune de Tramayes qui a donné son accord pour une aide technique à l'installation et qui a participé avec une subvention de 500 € pour un budget global de plus de 5 000 €.

Les données collectées par cet équipement, simple et discret dans le paysage, permettront d'avoir une mesure très localisée des phénomènes météo. Ses données seront consultables gratuitement par tous, par

téléphone, sur Internet et sur radio VHF sur la fréquence 143,987.5 MHz. Elles pourront être exploitées par tout le monde, en particulier les agriculteurs.

La mise en service est envisagée pour l'automne. Une communication publique spécifique sera faite pour faciliter son utilisation.

## **Incivilités**



La commune est victime d'incivilités ainsi que l'on peut le constater avec la photographie montrant le panneau « sens interdit » placé à l'angle de la salle des fêtes. Les soupçons se portent fortement sur le groupe d'adolescents qui se retrouve régulièrement, et souvent tardivement, à proximité de la salle des fêtes. Ce groupe ne respecte aucune autorité, maire ou gendarme, et se moque ouvertement des remarques qui leur sont faites. Parmi eux certains continuent de faire volontairement du bruit en centre-ville avec leur petite moto ou des pétards. Nous demandons expressément aux parents de bien vouloir intervenir auprès de leurs enfants afin que nous puissions retrouver une sérénité.

## **Vente de bois taillis**

La commune vend une parcelle de bois taillis, cadastrée A 280, au lieu-dit « Bois de Gely » pour une superficie de 1 ha 56 ares.

Le peuplement forestier de cette parcelle est un taillis âgé d'environ 60 ans. Il y a une zone de chablis sur une superficie d'environ 25 ares. Cette parcelle est enclavée et est donc difficile d'accès.

Les personnes intéressées pour l'achat des bois sur pieds peuvent faire une proposition sous enveloppe cachetée à déposer à la mairie avant le 20 septembre 2020. La mairie se tient à disposition pour tout complément d'information.

# Calendrier des manifestations

**Samedi 15 août 2020** : Marché Gourmand et Artisanal, Parc du château de 9h30 à 18h00, buvette et petite restauration, avec La meule à eau Affûtage à l'ancienne de couteaux et ciseaux et Tramayes dans la rue : jeux pour les enfants et Animations par l'Union Commerciale et Artisanale.

Renseignements : [tourismevertsvallons@gmail.com](mailto:tourismevertsvallons@gmail.com)

## Association Vivre au Diapason

### Musique

Les cours et les ateliers de musique reprennent à Tramayes à la rentrée de septembre, assurés par Mme Elodie Cunin.

Au programme :

- deux sessions de « **musique enfant** » (éveil musical) les mercredis matin pour les enfants de 3 ans et de 4-5 ans.
- un atelier musique bimensuel pour les **seniors** les lundis matin
- un atelier **percussion** (toutes percussions) les mardis soir
- un atelier de **percussion corporelle** les jeudis soir

### Bien-être et développement personnel

Une nouveauté avec ces ateliers méditations, arts et méditation et week-end développement personnel, encadrés par Mme Céline Fautrelle.

Nous vous proposons :

- un atelier de méditation bimensuel **adulte, parent/enfant et parent/ado**
- un atelier de méditation hebdomadaire **seniors et future maman**
- un atelier **art et méditation** mensuel adultes et parent/enfant
- un week-end mensuel de **développement personnel**

Toutes les infos tarifs/horaires sur le prochain « En Direct » et sur notre site internet [www.vivreaudiapason.wixsite.com/website](http://www.vivreaudiapason.wixsite.com/website)

### Contact / infos / inscription :

Elodie Cunin 06 12 11 06 02  
Céline Fautrelle 06 70 92 48 84  
[vivreaudiapason@gmail.com](mailto:vivreaudiapason@gmail.com)

A bientôt ! L'équipe de Vivre au Diapason